



Rainforest Foundation
Norway



Photo: Chris Scarffe

Atlas des peuples autochtones de la République Démocratique du Congo

Version courte

UN NOUVEL OUTIL POUR GARANTIR LES DROITS
FONCIERS ET LES DROITS SUR LES RESSOURCES DES
GARDIENS DE LA FORÊT

La version complète, comprenant davantage de cartes, est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.dgparc.org/atlas>



Atlas des Peuples Autochtones Pygmées en République démocratique du Congo

UN NOUVEL OUTIL POUR SÉCURISER LES DROITS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES DES GARDIENS DES FORÊTS

Document publié...

Toutes les photos : Chris Scarffe.

Crédits : DGPA/Synchronicity Earth.

Lieu : Village de Loile, Mai-Ndombe, 2020

Conception cartographique : Rainforest Foundation Norway, d'après les données de la DGPA, du ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC (2019) et du Global Analysis and Discovery de l'Université du Maryland (2023).

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad). Son contenu relève de la seule responsabilité des organismes émetteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de Norad.

Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)

- Réseau national de 43 organisations autochtones Pygmées et organisations plaidant pour les droits des PAP, créé en 2009
- Lauréat du Prix Équateur du PNUD en 2015 pour son travail de longue date en faveur de la reconnaissance des PAP et de la sécurisation de leurs droits à la terre et aux ressources en RDC.
- La DGPA publie maintenant des données clés de l'Atlas afin de poursuivre son travail de plaidoyer suite à l'adoption en RDC en 2022 de la loi prescrivant la protection et la promotion des droits des PAP, un résultat majeur du travail sur les politiques et de terrain de la DGPA.

Insérer le code QR menant à la page d'accueil du site web de la DGPA : www.dgpardc.org

Rainforest Foundation Norway (RFN) appuie les peuples autochtones et les populations traditionnelles des forêts tropicales du monde dans leurs efforts pour protéger leur environnement et sécuriser leurs droits coutumiers. Fondée en 1989, la RFN collabore avec des organisations locales de défense de l'environnement, des droits des peuples autochtones et des droits humains dans les principaux pays abritant des forêts tropicales, en Afrique centrale, en Asie du Sud-Est et Océanie, ainsi qu'en Amazonie. Organisation indépendante, RFN fait partie du réseau international Rainforest Foundation, comprenant ses organisations soeurs au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Page 3 :

En République démocratique du Congo (RDC), une clé de la protection efficace des vastes étendues de forêt tropicale repose entre les mains des Peuples Autochtones Pygmées (PAP), qui préservent cet écosystème vital depuis des siècles. Gardiens de la deuxième plus grande forêt tropicale du monde (Bassin du Congo), le plus grand puits de carbone terrestre de la planète ¹, leurs savoirs ancestraux et leurs pratiques traditionnelles sont d'une importance fondamentale dans la lutte contre le changement climatique et les efforts déployés pour garantir un développement durable.

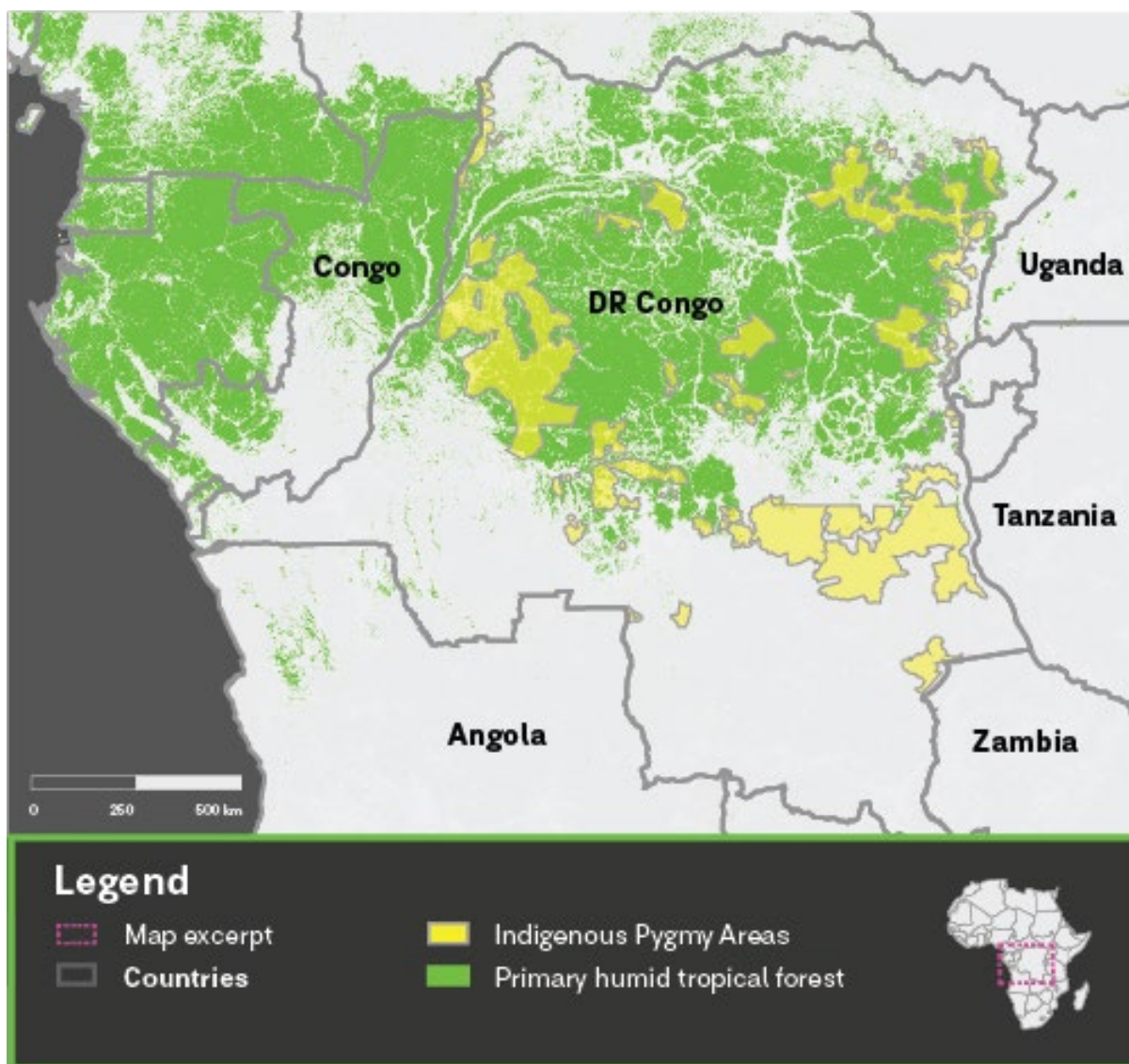
Or, une documentation globale sur les lieux et modes de vie des PAP, leur nombre et les territoires sur lesquels ils détiennent des droits coutumiers, aura jusqu'à présent été rare. C'est pourquoi l'organisation *Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones* (DGPA) a entrepris un travail colossal de cartographie de la présence et des pratiques de la population autochtone Pygmée à travers le pays.

Depuis plus de 15 ans, la DGPA mène d'importantes recherches de terrain et documentaires afin de constituer une masse critique de données et d'informations sur les PAP en RDC. L'objectif est de mieux comprendre leurs modes et lieux de vie, dans le but de protéger et de sécuriser efficacement leurs droits. Ces travaux ont abouti à la création d'un Atlas comprenant plus de 280 cartes et fournissant des données à différents niveaux, de la province au groupement et au village ². Cet Atlas contient des données préliminaires sur le nombre de PAP à chaque niveau administratif. Au total, la population autochtone est estimée à plus de 725 000 personnes, réparties dans 19 des 26 provinces du pays. Des groupes semi-nomades ont été identifiés dans 18 provinces, et des groupes entièrement nomades au nord-est de la province de l'Ituri.

¹ <https://www.unep.org/news-and-stories/story/critical-ecosystems-congo-basin-peatlands>

² Les subdivisions administratives de la RDC comprennent la province, le territoire, le secteur, le groupement et le village.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Subdivision_de_la_r%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo



Carte 1 : Groupements de Peuples Autochtones Pygmées (en jaune) ³ et couverture forestière tropicale humide primaire en 2023 ⁴ (en vert).

Sources : DGPA pour les groupements PAP et GLAD pour la couverture forestière.

Outre les cartes indiquant où vivent les PAP, de nombreuses autres cartes illustrent les zones de chevauchement entre ces zones et d'autres couches d'informations, telles que la couverture forestière et différents titres d'utilisation des terres (exploitation forestière, minière, blocs pétroliers, etc.), ainsi que les aires protégées.

La présente note sur l'Atlas ne dévoile que quelques-unes de ces cartes. Pour accéder à un plus grand nombre de cartes couvrant toutes les provinces où ont été localisés des PAP, du niveau national jusqu'au niveau des groupements, veuillez consulter le site web de la DGPA (code QR et/ou lien : <http://www.dgparc.org/atlas/>).

³ La longue ligne droite qui longe le côté nord des vastes zones où ont été localisés des PAP au sud-est du pays (à l'ouest de la Tanzanie) est due à la délimitation administrative entre les provinces du Maniema et du Sud-Kivu côté nord et les provinces de Lomami et du Tanganyika au sud.

⁴ Superposition des données de : <https://glad.umd.edu/dataset/primary-forest-humid-tropics> et de la couverture forestière mondiale pour 2023 : <https://storage.googleapis.com/earthenginepartners-hansen/GFC-2024-v1.12/download.html>

Nous espérons qu'en rendant cet Atlas accessible au public, les informations qu'il contient contribueront à sécuriser les droits fonciers des PAP en RDC et à éclairer systématiquement la planification spatiale aux niveaux national, provincial et local. Tous les ministères sectoriels devraient se référer à l'Atlas lors de la planification et de l'exécution de leurs politiques respectives - qu'il s'agisse de secteurs impactant présentement ou potentiellement les terres et les forêts des PAP, ou de secteurs comme l'environnement ou les droits de l'homme pour lesquels cet Atlas représente des opportunités de sécuriser les droits des PAP et de préserver les forêts.

CONTEXTE POLITIQUE ET OPPORTUNITÉS

Depuis 2021 (COP 26 de la CCNUCC à Glasgow), les politiques et financements internationaux relatifs au climat reconnaissent l'efficacité avec laquelle les peuples autochtones et les communautés locales (PA & CL) protègent les forêts et la biodiversité. Cependant, cette protection se heurte souvent à un obstacle de taille, quand ces peuples et communautés ne disposent pas de droits formels sur leurs terres et la gestion de leurs ressources. Pour tenter de remédier à cette impasse, des gouvernements ont renforcé leurs processus nationaux de reconnaissance des droits fonciers et les bailleurs de fonds ont accru leur contribution financière à ces travaux, ainsi qu'à la gestion forestière par les PA & CL. Si certains progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire, y compris en RDC.

À la COP 30 (Belém 2025), un nouvel engagement en faveur de la sécurité foncière forestière devrait être pris, s'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés du premier cycle depuis la COP 26. Le Groupe des bailleurs de fonds pour la sécurité foncière forestière, composé de bailleurs bilatéraux et philanthropiques, sont parvenus à allouer 1,8 milliard de dollars américains aux droits fonciers et à la gestion durable des forêts par les PA & CL entre 2021 et 2024⁵. Aussi importants soient ces efforts, il reste encore beaucoup à faire, et un nouvel engagement pourrait contribuer à financer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits fonciers, y compris en RDC.

Bien que les PAP soient généralement reconnus en RDC comme les occupants originels et les gardiens de la forêt, et que la RDC ait adopté une loi sur les droits des peuples autochtones en 2022⁶, ils ne détiennent pas encore de titres officiels sur les terres et les forêts qu'ils possèdent, occupent et utilisent traditionnellement. Cette insécurité, conjuguée à la discrimination et à la pression de la déforestation exercée par les industries extractives, engendre des expulsions forcées, des conflits et une précarité qui, à leur tour, menacent leur rôle de gardiens de la forêt.

Un nouvel espoir de remédier à cette situation naît de la nouvelle loi de la RDC sur l'aménagement du territoire⁷. Cette loi reconnaît explicitement les droits fonciers coutumiers des communautés au sein du système national d'aménagement du territoire. Elle ouvre la voie à une approche participative de la planification qui permettrait aux communautés autochtones

⁵ Indigenous Peoples and Local Communities Forest Tenure Pledge: Annual report 2024-2025, <https://www.tenurepledge.org/ftfg-annual-report-2024-full.pdf>

⁶ Loi n° 22/030 du 15 juillet 2022

⁷ Loi n° 25/045 du 1er juillet 2025

et locales de participer activement à la conception et à l'élaboration des plans d'aménagement du territoire qui impactent leurs terres coutumières. En adoptant cette loi qui reconnaît formellement les droits fonciers coutumiers, la RDC a jeté les bases d'un développement durable respectueux de la biodiversité et des droits de ses habitants.

Au moment où la planification de l'utilisation des terres commence, l'Atlas des PAP devrait être largement utilisé.

L'ATLAS S'APPUIE SUR LES AVANCÉES JURIDIQUES ET OUVRE LA VOIE À LEUR MISE EN OEUVRE

"The State shall grant recognition and legal protection to the lands and resources that IPPs traditionally own, occupy, and use. This recognition shall be carried out with respect for the customs and traditions of the peoples concerned." (our translation of Article 48 of law 22/030).

L'Atlas vise à fournir aux autorités de la RDC, aux bailleurs de fonds et aux acteurs du secteur privé les données et informations nécessaires à la protection effective des droits, du cadre de vie et des modes de vie traditionnels des PAP. Cette protection devrait découler de la mise en œuvre effective de la loi de 2022 sur les droits des PAP et de la loi de 2025 sur l'aménagement du territoire, deux textes fondamentaux pour la réalisation des droits des PAP.

« L'Etat accorde reconnaissance et protection juridique aux terres et aux ressources que les peuples autochtones pygmées possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement. Cette reconnaissance se fait dans le respect des us et coutumes des peuples concernés. » (article 48 de la loi 22/030, alinéas 1 et 2).

Localiser les Peuples Autochtones Pygmées sur la carte : Opportunités de protéger les gardiens traditionnels de la forêt

En localisant les PAP jusqu'aux niveaux des secteurs et des groupements, l'Atlas met en évidence les espaces où les autorités devraient commencer à protéger et à sécuriser les droits à la terre et aux ressources des PAP. Comme le montre la carte 1, de vastes zones mettent en évidence un chevauchement entre présence de PAP et forêt primaire. La présence de PAP représente donc une opportunité de préserver et de gérer les forêts dans toutes ces régions.

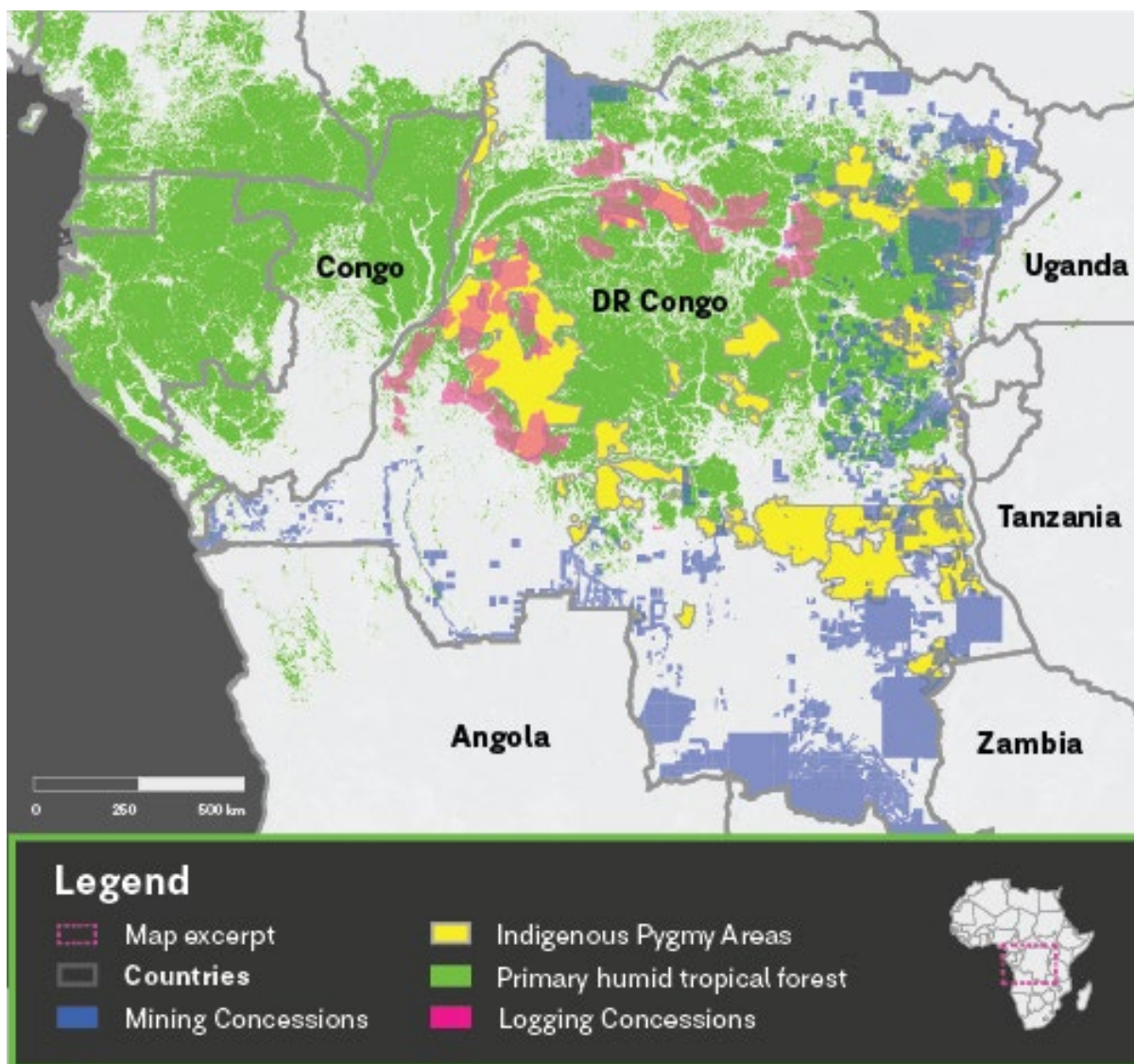
L'ensemble des informations historiques, anthropologiques, démographiques, sociologiques, cartographiques, politiques et juridiques sur les PAP contenues dans l'Atlas constituent un précieux complément d'information pour les autorités nationales, provinciales et locales. L'Atlas décrit l'histoire ancienne et moderne des PAP, y compris les dynamiques de leurs relations avec d'autres communautés, ainsi que leurs modes de vie, connaissances et pratiques traditionnels. Il met également en lumière la contribution unique des PAP à la préservation des forêts et de leur biodiversité et offre des pistes de réflexion sur la manière de relever les défis liés à la protection et à la mise en œuvre des droits des PAP.

En somme, cet atlas constitue une source d'informations inestimable que les autorités de la RDC devraient activement exploiter pour éclairer à la fois la mise en œuvre de la loi sur les droits des PAP et de la loi sur l'aménagement du territoire. Grâce aux connaissances que l'Atlas met à sa disposition, le gouvernement pourra mieux prévenir les conflits d'utilisation des terres et mieux planifier la protection des forêts, l'atténuation du changement climatique et le développement durable.

Identifier les risques pour les Peuples Autochtones Pygmées et les forêts

Outre les cartes indiquant la localisation des PAP et des forêts primaires, l'Atlas présente de nombreuses cartes thématiques pour chaque province (les 19 où l'on trouve des PAP) jusqu'à l'échelle du territoire (la RDC en compte 145). Ces cartes thématiques montrent les zones de chevauchement entre la présence des PAP et les aires protégées, ainsi que les concessions forestières, les titres miniers et pétroliers. Dans la présente note, nous reproduisons uniquement les cartes relatives aux activités extractives et à l'échelle nationale.

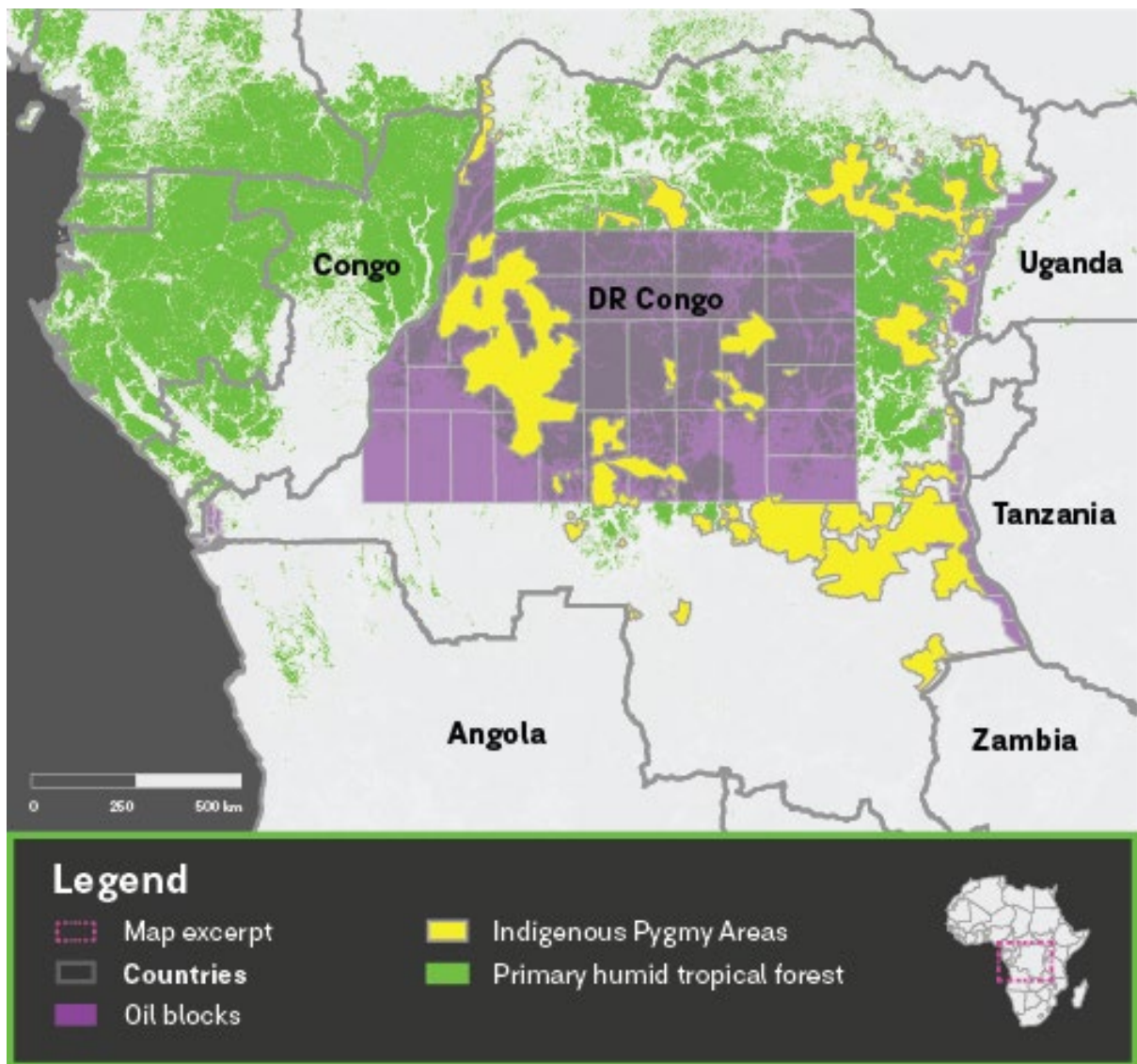
Comme le montrent les cartes 2 et 3, de fortes menaces pèsent sur de nombreuses zones où ont été localisés des PAP du fait de leur chevauchement avec plans et concessions d'extraction de ressources contrôlés par le gouvernement.



Carte 2 : Concessions d'exploitation forestière (en rose) et titres miniers (en bleu) chevauchent espaces où ont été localisés des PAP et forêt tropicale.

Sources: Ministère de l'Environnement et Développement Durable *Atlas Forestier Interactif de la RDC*, <https://cod.forest-atlas.org/> pour les concessions d'exploitation forestière et les titres miniers. DGPA pour les zones où ont été localisés des PAP. GLAD pour la couverture forestière en 2023 (voir note de bas de page 4).

Des **concessions d'exploitation forestière** chevauchent des zones habitées par des PAP dans l'ouest et le nord-est de la RDC. La destruction de ces forêts aurait des conséquences néfastes sur les droits et les moyens de subsistance des PAP, ainsi que sur le stockage du carbone et la biodiversité. Dans plusieurs provinces de l'est et en direction du sud, ainsi que dans certaines zones de deux provinces du centre (Sankuru et Kasai-Central), les **titres miniers** constituent une menace majeure.



Carte 3 : Blocs pétroliers empiétant sur des espaces où ont été localisés des PAP et la forêt tropicale.
 Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, <https://cod.forest-atlas.org/> (téléchargé en 2019).

Les **blocs pétroliers** constituent la plus grande menace, rien que par la superficie qu'ils couvrent. Les cartes de l'Atlas sont basées sur des téléchargements antérieurs aux dernières annonces au cours desquelles le gouvernement de la RDC a opéré des révisions (dans le cadre de l'appel d'offres de 2025), excluant certaines aires protégées comme le Parc National des Virunga, mais pas toutes, et ajoutant de nouveaux blocs ⁸. Si les 55 blocs actuels venaient à être développés sans reconnaissance des droits territoriaux des PAP, cela nuirait autant aux populations locales qu'à la forêt qu'elles protègent.

⁸ <https://earth-insight.org/insight/drc-map-story-2025/>

Recommandations

Bien que non exhaustif, l'Atlas de la DGPA sur les PAP en RDC constitue un outil d'aide à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques qui devrait appuyer des opérations d'aménagement du territoire et une protection des forêts fondées sur les droits.

En 2020, le Président de la République Tshisekedi s'est engagé à « *garantir juridiquement les terres et territoires ancestraux des Peuples Autochtones Pygmées sous la forme de vastes réserves naturelles, écologiques et communautaires, conformément à la volonté et sous le contrôle de ces peuples* »⁹.

La RDC dispose de formidables opportunités pour y parvenir grâce à la loi sur les droits des PAP de 2022, et depuis 2025 également grâce à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Avec la mise en place de cadres juridiques plus respectueux des droits et grâce aux connaissances fournies par l'Atlas sur la présence et les pratiques des PAP, le moment est venu d'optimiser la mise en œuvre d'une gestion forestière fondée sur les droits.

Outre ces deux lois, la RDC possède le cadre de gestion forestière communautaire le plus progressiste de la région avec les concessions forestières des communautés locales (CFCL). Par ailleurs, le Cadre mondial pour la biodiversité de 2022 (dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique) ouvre la voie à la définition d'Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Une plus grande attention a également été portée récemment aux Aires protégées autochtones et communautaires (APAC). Autant d'options qui, avec une volonté politique et des moyens financiers adéquats, permettent de sécuriser concrètement les droits à la terre et aux ressources des PAP.

Le Gouvernement de la RDC devrait :

SÉCURISER LES DROITS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES DES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES...

- ... Lors de l'élaboration des plans de planification spatiale nationaux, provinciaux, interprovinciaux et locaux – y compris les projets ambitieux de protection des forêts tels que le Couloir Vert Kivu-Kinshasa ou d'autres aires protégées. Les PAP doivent être considérés comme des partenaires inestimables dans la conception et la mise en œuvre de la gestion des forêts et des ressources.
- ... En traduisant la loi sur les droits des PAP en actes, par la mise en place de mécanismes et de procédures d'établissement de droits territoriaux, et par l'appui à une gestion territoriale par les PAP.

Les cartes de l'Atlas sont précieuses pour identifier les zones où les PAP possèdent des droits coutumiers et pour montrer celles où il peut y avoir corrélation entre leur présence et les forêts primaires. L'Atlas peut aider à prioriser les zones à préserver d'urgence et à ne pas laisser

⁹ Discours du Président Tshisekedi, Journée Internationale des Peuples Autochtones, 9 août 2020

ouvertes aux industries extractives, en sécurisant les droits à la terre et aux ressources des PAP, afin qu'ils puissent exercer leur rôle traditionnel de gardiens des forêts.

Les bailleurs internationaux devraient :

APPUYER DE MANIÈRE SUBSTANTIELLE ET DURABLE...

- ... Les mécanismes assurant un financement direct auprès des PA & CL, tels que le Fonds communautaire pour les forêts (FCF), le Fonds REPALEAC et autres mécanismes de financement similaires.
- ... Les initiatives du gouvernement visant à sécuriser les droits des PAP et la gestion des forêts par les PAP.

Il est maintenant impératif que les décideurs et les bailleurs agissent de manière déterminante pour sécuriser les droits à la terre et aux ressources des PAP, afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle crucial dans la préservation des forêts.

En sécurisant ces droits des PAP, nous ne défendons pas seulement une approche juste. Nous prenons des mesures absolument cruciales pour préserver l'avenir de notre planète. L'appui international, conjugué à la volonté nationale, peut faire une réelle différence dans la préservation de la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable. Ensemble, nous pouvons avoir un impact durable !

Dernière page :

Logos DGPA et RFN

Veillez consulter le site web de la DGPA pour obtenir les dernières informations sur l'Atlas des Peuples Autochtones Pygmées (code QR et lien : <http://www.dgpardc.org/atlas/>).